



Réf : CD/MC 2012-12-20

DECISION

PORTANT ORGANISATION DES ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

- Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

- Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants des EPSCP ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

- Vu le règlement intérieur de l'EHESP ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Les élèves, doctorants et autres étudiants ainsi que les personnels de l'EHESP sont appelés à élire leurs représentants au sein des trois conseils - Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil des formations - selon les modalités définies dans le règlement des élections annexé à la présente décision.

Le 20 décembre 2012,

Le Directeur,

Antoine Flahault

Pour le Directeur de l'École
des Hautes Études en Santé Publique
et par délégation
La Directrice Adjointe,
Secrétaire Général,

Catherine DESSEIN